



COMMUNIQUE DE PRESSE

Centre d'aide à la fertilité

Forte hausse des FIV au CHRU de Brest

Les tentatives de fécondation in vitro (FIV) réalisées dans le service de gynécologie-obstétrique du CHRU de Brest sont passées de 221 en 2015 à 375 en 2016. Et elles devraient connaître encore une plus forte augmentation en 2017.

Rien que pour le premier trimestre 2017, le centre d'aide à la fertilité a enregistré 246 tentatives de FIV, ce qui promet une forte hausse à la fin de l'année. Une augmentation de l'activité qui coïncide avec l'arrivée du Dr Jean-Jacques Chabaud. Gynécologue spécialisé dans l'assistance médicale à la procréation (AMP), il a quitté à l'automne dernier la clinique Pasteur pour rejoindre les locaux flambant neufs du centre d'aide à la fertilité du CHRU de Brest. Avec une mission : augmenter l'activité du service. « Nous y sommes parvenus très rapidement, cette augmentation nous permettant d'étayer les résultats sur davantage de tentatives. » Avec un taux de fécondation de 75 %, ces résultats sont plutôt bons, dans la moyenne nationale. Dans 30 % des cas, une grossesse est obtenue dès la première tentative, « un très bon résultat », commente le Dr Chabaud. De même, 35 % des femmes qui ont une tentative de FIV peuvent bénéficier d'une congélation d'embryons avec un taux de récupération de plus de 90 %, ce qui augmente les chances d'une grossesse par tentative. « Nous utilisons la congélation par vitrification, une technique que nous avons mise en œuvre en 2014 », note le Dr Damien Beauvillard, en charge du laboratoire.

Don d'ovocytes en 2018

Le centre d'aide à la fertilité offre plusieurs techniques d'assistance médicale à la procréation :

- La stimulation ovarienne,
- L'insémination intra-utérine (IU),
- La fécondation in vitro (FIV) classique,
- La fécondation in vitro ISCI, technique consistant à introduire un spermatozoïde par micro-injection dans l'ovocyte,
- La congélation d'embryons.

Par ailleurs, l'équipe médicale propose une stratégie de préservation pour les personnes atteintes d'une maladie dont les traitements altèrent la fertilité. Chez la femme : congélation d'un ovaire, d'ovocytes ou, selon la situation maritale, d'embryons. Chez l'homme : autoconservation de sperme.

Enfin, si le don de sperme est agréé depuis 2016 à Brest, le don d'ovocytes pourra être pratiqué à partir de 2018.